

AFFAIRE N° 30/7 - Participation de la Ville de Saint-Denis aux concours "Villes et Villages Fleuris" et "Maisons Fleuries" - Création d'une commission ad'hoc.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Préfet vient de me faire savoir que le Commissariat Général au Tourisme et le Comité National pour le fleurissement de la France organisent en 1975, un concours de villes et villages fleuris et de maisons fleuries sur le plan national.

Ce concours qui concerne essentiellement le fleurissement, porte également sur la protection de l'environnement et notamment sur la propreté de la Commune, la création d'espaces verts, la disparition de publicités abusives... et permet une meilleure sensibilisation de la population aux problèmes de son environnement.

Je vous propose de faire participer la ville de Saint-Denis à ce concours ainsi que de mettre sur pied une commission ad'hoc.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Est-ce que Madame PAYET est d'accord pour s'en occuper ?

Madame PAYET s'en occupera et constituera un Comité.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*au*  
Saint Denis, le 1er Septembre 1975  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: J. P. DROUST

*Pour copie certifiée conforme*  
Le Directeur des Finances et des  
Collectivités locales  
P. GIANNI